

VOUS ÊTES RETRAITÉS ET VIVEZ À L'ÉTRANGER ?

LA PROTECTION MALADIE
DES RETRAITÉS DE FRANCE À L'ÉTRANGER



Découvrez le Cnarefe, le Centre national des retraités de France à l'étranger, un service qui gère votre assurance maladie en France lors de vos séjours temporaires sur le territoire.

Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires d'une pension de retraite mensuelle versée par le régime général français ou un régime spécial intégré au régime général français.

À quelles conditions ?

- **Vivre à l'étranger**, hors de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et du Royaume-Uni.
- **Avoir cotisé au moins 15 ans** à un ou plusieurs régimes de base de Sécurité sociale française.
- **Avoir cotisé moins de 15 ans** à un ou plusieurs régimes de base de la Sécurité sociale française **mais résider dans un pays sous convention bilatérale prévoyant la prise en charge exclusive des soins en France¹.**

Quelle prise en charge ?

Vous bénéficiez de la prise en charge de vos soins effectués en France. Le montant de remboursement de vos soins est versé soit sur votre compte bancaire en France, sans frais supplémentaires, soit sur votre compte bancaire à l'étranger, des frais peuvent alors être appliqués par votre établissement bancaire.

Cette prise en charge est aussi valable pour vos enfants mineurs.



COMMENT ÊTRE AFFILIÉ AU CNAREFE ?

Vous devez :

-  remplir le formulaire d'inscription en ligne sur ameli-rfe.fr;
-  fournir les pièces justificatives demandées pour finaliser votre affiliation au Cnarefe ;
-  créer votre compte personnel ameli avec le code d'accès adressé par le Cnarefe. Il est fortement conseillé de demander son ouverture lors de l'inscription en ligne.

¹ Les pays sous convention bilatérale prévoyant la prise en charge exclusive des soins en France sont : Andorre, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Québec, Saint-Pierre-et-Miquelon, Maroc, Tunisie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Serbie, Monténégro. S'agissant de la convention bilatérale franco-monégasque, la prise en charge exclusive des soins est de la compétence de l'État de résidence c'est-à-dire de Monaco.

Des services pour bien gérer votre santé

• **Le compte personnel ameli** vous permet d'échanger par mail depuis une messagerie sécurisée avec le Cnarefe, de réaliser vos démarches en ligne 24 h/24 et 7 j/7 (déclaration de perte de votre carte Vitale, suivi de vos remboursements, téléchargement de vos attestations de droits...).

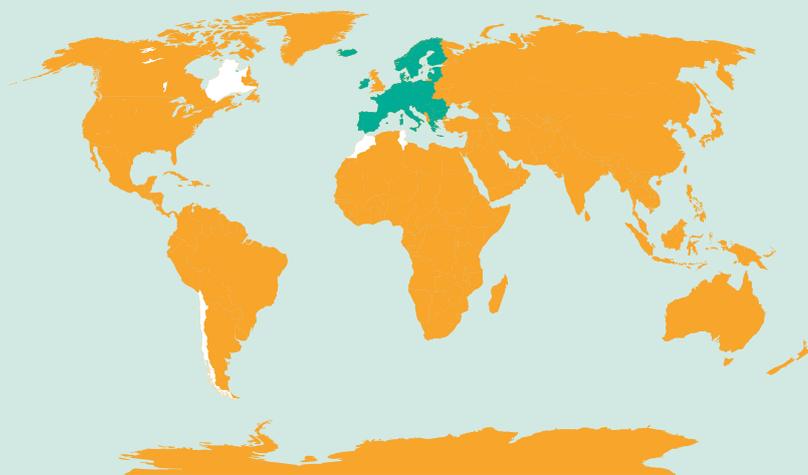
• **Le Dossier Médical Partagé :** créez votre DMP, votre carnet de santé en ligne conserve précieusement vos informations de santé. En cas d'urgence, le DMP peut améliorer l'efficacité de votre prise en charge. Rendez-vous sur dmp.fr pour plus de précisions et pour créer le vôtre.

• **L'annuaire santé sur ameli.fr** pour choisir le professionnel de santé qu'il vous faut avant de consulter en France.



QU'EST-CE QUE LE CNAREFE ?

- Le Centre national des retraités de France à l'étranger est un service de l'Assurance Maladie qui gère vos droits en France lors de vos séjours temporaires sur le territoire. En étant affilié à ce service, vous bénéficiez d'une prise en charge de vos soins réalisés en France.
- Ce service concerne les retraités du régime général français (ou d'un régime spécial intégré au régime général) vivant à l'étranger (hors UE²/EEE³/Suisse et Royaume-Uni).
- Si vous vivez dans un pays de l'Union européenne, de l'EEE, en Suisse ou au Royaume-Uni et que vous êtes retraité du régime général, informez-vous sur vos droits et démarches sur ameli.fr ou auprès de votre dernière caisse d'Assurance Maladie.



² Liste des États membres de l'Union européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

³ Liste des États membres de l'Espace économique européen (EEE) : Islande, Liechtenstein, Norvège.

COMMENT CONTACTER LE CENTRE NATIONAL DES RETRAITÉS DE FRANCE À L'ÉTRANGER



Par téléphone

- depuis la France, au 01 84 90 10 05 (tarif variable selon l'opérateur téléphonique)
- depuis l'étranger, au + 33 184 90 10 05 (tarif variable selon l'opérateur téléphonique)



Par courrier CNAREFE

Assurance Maladie
77605 Marne-la-Vallée
Cedex 03



Par mail

depuis la messagerie sécurisée
de votre compte personnel ameli
(une fois votre affiliation au Cnarefe
effective)